



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 10-2014 - Séance du 16 juin 2014 - Orale

Etude Transports Publics régionaux

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Par son préavis 07-2014, la Municipalité vous proposait le maintien pour 2015 de l'exploitation de la ligne 202 desservant nos Zones Industrielles, d'une part, et de lancer à l'initiative de notre commune une étude sur l'évolution des Transports Publics régionaux avec les communes de Blonay, La Tour-de-Peilz et Montreux, d'autre part.

Suite au refus du premier objet par le Conseil communal, la Municipalité s'est employée à rechercher diverses solutions temporaires permettant le maintien d'un service minimal jusqu'à Rio-Gredon ou la mise en place par de courses spéciales le matin et le soir, essentiellement destinées aux apprentis de nos Z.I. Ces deux options se sont avérées impraticables pour des raisons techniques ou tarifaires.

L'arrêt de cette desserte à fin 2014 supprimant un lien indispensable entre le secteur à étudier dans le cadre du 2^{ème} volet du préavis et la ville de Vevey, les communes de La Tour-de-Peilz et Montreux ont décidé la non-entrée en matière sur l'étude TP telle qu'envisagée.

Parallèlement, le Service cantonal de la Mobilité a également modifié sa position en demandant l'extension de la dite étude à l'ensemble de la Riviera !

Et l'Office Fédéral des Transports a, quant à lui, retiré au VMCV la licence nécessaire à l'exploitation d'une ligne de TP dans le secteur concerné.

Inutile de préciser que ces décisions successives mettent sérieusement en question la mise en place d'une offre TP complémentaire entre les communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz à l'horizon fin 2015 telle que l'envisageait le préavis. La force de proposition de notre commune comme partenaire sur des dossiers TP s'en trouve également fragilisée.

La Municipalité regrette profondément ne pas avoir suffisamment su sensibiliser le Conseil à ces risques qui auraient alors facilement été brandis comme des menaces inacceptables alors qu'il ne s'agit que de conséquences pour la plupart prévisibles.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
A. Bovay



Le Secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 16 juin 2014

M. Dominique Epp, Municipal délégué
Bureau du Conseil communal